

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: [8] (1905)
Heft: 15

Artikel: Les nouvelles prisons de Lausanne
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-255160>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

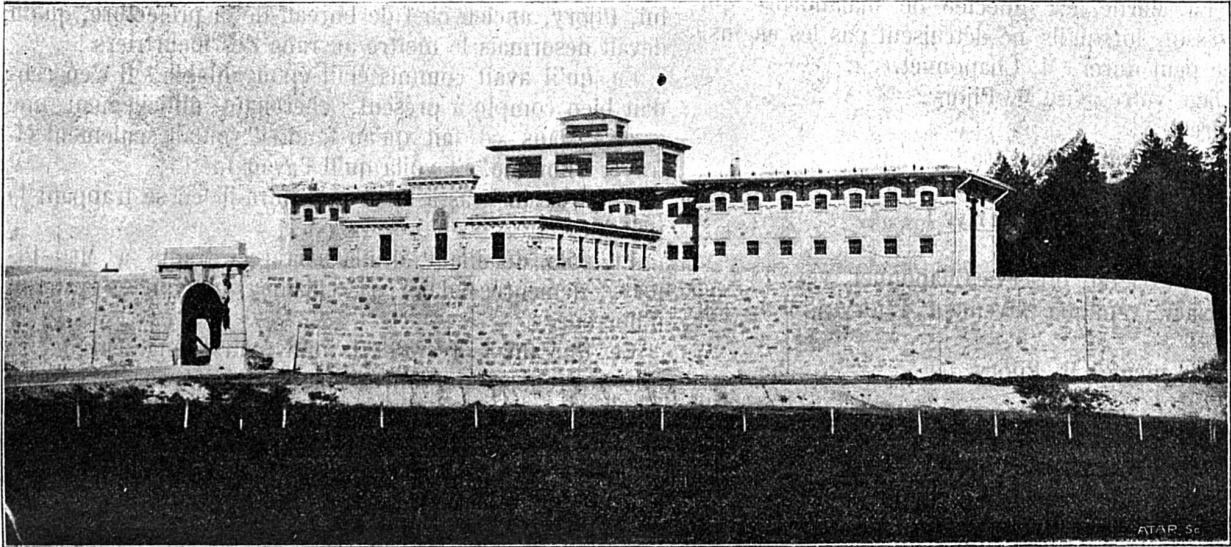
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les nouvelles prisons de Lausanne

Les nouvelles prisons de Lausanne sont le *ne plus ultra* du confort en matière de domicile forcé ; on y a appliqué le système dit « panoptique », ce qui veut dire simplement qu'il permet d'embrasser d'un seul coup d'œil

venus dans la même cellule.

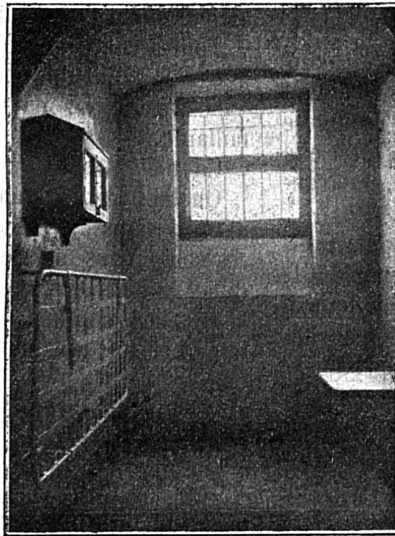
Chaque cellule contient un lit de fer qui se relève pendant la journée, — de façon à empêcher les prisonniers de dormir le jour, et de faire, la nuit, du tapage, une table, une planche, servant de siège, une petite armoire pour les aliments, un support pour la cruche à eau. Et c'est tout. Le mobilier est scellé au mur. Il y a un canal



Nouvelles prisons de Lausanne

tout l'intérieur du bâtiment. Le corps central, destiné à l'administration, est flanqué de deux ailes d'inégale longueur : l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes. Un vaste espace a été réservé pour de futurs agrandissements. Le tout est enclos d'un mur glacé, de cinq mètres de haut, rendant l'escalade impossible. Au bout des deux ailes, des baies vitrées, occupant toute la hauteur du bâtiment, laissent entrer la lumière à flots. Le corps central comprend le cabinet du juge informateur, celui du président du tribunal, une salle pour les avocats, etc. L'installation du parloir est très curieuse : une petite salle divisée en trois par deux grillages ; d'un côté, le détenu ; au milieu, le gardien ; de l'autre, le visiteur ; impossibilité de se passer de petits billets ou des outils pour tenter une évasion.

Au premier et au second étages sont aménagées 63 cellules, dont 43 cellules pour hommes (14 réservées plus spécialement aux condamnés) et 20 pour femmes (8 pour condamnées). L'établissement dispose de 74 lits, car, dans certains cas, il peut y avoir avantage à grouper deux ou trois pré-



Intérieur d'une cellule

de ventilation spécial à chaque cellule. Une petite ouverture vitrée, un « œil », percé dans la porte, permet de surveiller l'intérieur sans que l'habitant s'en doute. Le prisonnier ne peut absolument pas communiquer avec ses voisins, soit en frappant des coups contre le mur, soit — ce qui se passe dans de nombreux établissements semblables — par les conduites des W. C. Impossible aussi de percer les murs, extrêmement durs. Une fenêtre grillée, dont la partie supérieure seule peut s'ouvrir, donne du jour en suffisance.

Au sous-sol, se trouvent des cellules spéciales pour récalcitrants ; là, le prisonnier n'aura pas à sa disposition pour dormir qu'un simple plan incliné. L'obscurité la plus complète y peu être faite ; elle est souveraine, paraît-il, pour dompter, en peu d'heures, les prisonniers les plus farouches.

L'infirmerie, les ateliers, les salles de bains et de désinfection, les cuisines sont aménagés d'après les dernières règles de l'hygiène. Le bâtiment, construit en ciment armé, répond entièrement aux exigences les plus récentes de la science criminaliste.

HISTOIRE D'UN CRIME

Les ménages Pijory et Chaponnet, possédant deux propriétés contigües sur les bords de la Marne, voisinaient le plus agréablement du monde.

Pijory, un petit chauve, sanguin, de complexion colérique, était un ancien chef de bureau de la préfecture. Chaponnet, long, maigre, usé par trente-huit années de

boutique, avait, quant à lui, recueilli quelque aisance dans le commerce des denrées alimentaires.

Et chaque jour, tandis que leurs femmes demeuraient à deviser en raccommodant les chaussettes, Chaponnet et Pijory se livraient fraternellement aux plaisirs de la pêche, nul endroit de rivière ne leur étant inconnu, et leur science dans l'art de ferrer une ablette était d'ailleurs célèbre par tout le pays.